

Boisements et haies bocagères

Chiroptères (chauves-souris)



Noctule commune -Laurent Arthur



Murin de Bechstein-Parc régional des Vosges du Nord



Petit Rhinolophe -Nicolas Lebreton

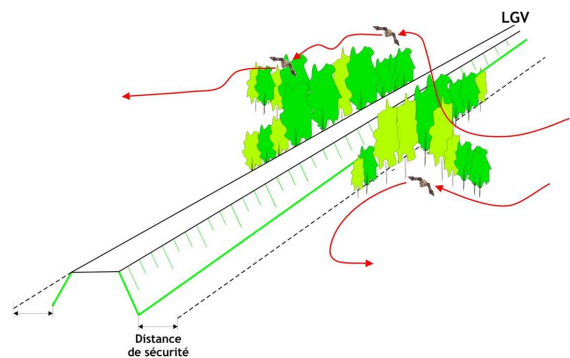
Le passage de la LGV n'est pas sans conséquences sur les gîtes de reproduction des chauves-souris. En effet des zones de boisements sont supprimées, et plus localement des vieux arbres, alors qu'ils accueillent un grand nombre d'espèces. De plus, la LGV présente des impacts importants sur la continuité écologique.

Mesures de réduction :

Des mesures de réduction des impacts sur les chauves-souris sont mises en œuvre pendant les travaux et d'autres, réalisées durant la construction, qui produiront leurs effets une fois la ligne mise en service.

Durant le chantier, une adaptation des travaux de défrichage, de déboisement et de destruction de bâti est nécessaire. Par exemple, l'abattage des vieux arbres et la démolition des bâtis sont réalisés prioritairement en automne (septembre/octobre).

Afin de rendre attractif les ouvrages de type ponts, viaducs, ouvrages hydrauliques, passages spécifiques pour la faune, et faciliter ainsi leur utilisation par les chiroptères, des aménagements paysagers adaptés ont été conçus et seront réalisés. La plantation de nouvelles haies est également préconisée pour éviter les collisions en déviant les vols de chauve-souris : elles obligeront ainsi les chiroptères à élever leur hauteur de vol afin de traverser la LGV en toute sécurité mais elles les guideront aussi vers des points de traversée de la ligne tels que des ponts ou des viaducs.



Aménagement de passages sécurisés pour les chauves-souris. SETEC

Mesures compensatoires :

De nombreuses espèces de chauves-souris étant arboricoles, différents types de mesures compensatoires sont mis en place comme la plantation de boisements ou de bosquets, la création d'îlots boisés de vieillissement et de sénescence, mais aussi la création de gîtes artificiels ou cabane en bois. Celles-ci doivent mesurer 60cm de hauteur et 30cm de largeur avec une piste d'atterrissage de 10cm. Elles sont installées à une hauteur de 4m50 à 6m.

Des boisements seront plantés à proximité des boisements existants ou, s'ils sont déconnectés d'un massif forestier existant, les plantations seront supérieures à une surface de quatre hectares afin d'être viables dans le temps. La priorité est donnée aux projets proches des boisements impactés par la LGV. Le chêne (Chêne pédonculé et Chêne sessile) est l'essence privilégiée dans les plantations de boisements mais, selon les contraintes édaphiques, d'autres essences sont envisagées, tout en privilégiant toujours les essences autochtones de feuillus (Erable et Merisier).

Un effort particulier de recherche foncière est néanmoins porté sur les sites viables à Pique-Prune où la présence de ce scarabée constitue un excellent indicateur de qualité du milieu pour les chauves-souris. La gestion à venir de ces boisements et bosquets est essentielle : pour cela, les bois morts seront maintenus sur site au sol.

Des bosquets sont aussi envisagés dans des parcelles agricoles dont la maîtrise foncière est assurée. Leur taille variera selon les surfaces disponibles et représentera quelques centaines ou milliers de m².

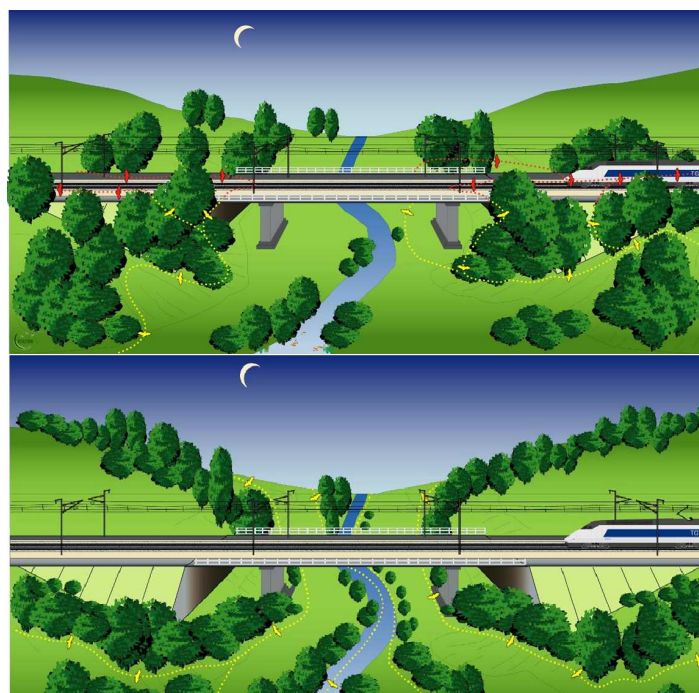


Arbre à cavité. Ecosphère

La mise en place d'îlots de vieux bois est profitable à un large cortège d'espèces de chiroptères liées à la présence de vieux bois : on les appelle les îlots de sénescence. Ils sont préconisés pour la compensation liée aux chauves-souris car ils représentent l'habitat principal pour une majorité d'entre elles. Les îlots de sénescence comportent des arbres représentant une valeur biologique particulière (gros bois à cavité, vieux bois sénescents...). La particularité de ces îlots est de laisser les arbres se développer librement sans intervention humaine, sans coupe,...

De manière générale, la disparition des gîtes est un important facteur de déclin pour les chiroptères. Ces gîtes de reproduction et/ou d'hibernation se trouvent généralement dans des bâtiments, pour un grand nombre d'espèces de chauve-souris, mais également en milieu forestier.

Il est donc nécessaire d'améliorer ou de faciliter l'accueil des chauves-souris dans des bâtiments (résidence, exploitation agricole, grange etc.) proches de la LGV, donc proches des impacts. Les accès aux gîtes seront limités par la pose de grilles.



Structure de la végétation aux abords d'un viaduc sans prise en compte des chiroptères –Ecosphère